



LA PROTECTION, L'INCAPACITÉ, LA DÉPENDANCE



LE RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION



Vous vous posez régulièrement des questions au sujet de la gestion du patrimoine d'un enfant mineur en cas de décès d'un de ses parents et l'allongement de la durée de vie entraîne la multiplication de situations de dépendances.

Nous vous accompagnerons afin de vous aider à trouver le contrat qui vous permettra d'anticiper ces situations, avec souplesse et bienveillance à l'égard de vos proches.

Ce service permet d'anticiper la gestion future de votre patrimoine en cas d'incapacité ou celle d'un enfant mineur.

Grâce à ce service vous abordez l'avenir de manière sereine.

NOTRE EXPERTISE	VOS GARANTIES
Anticipation de l'incapacité par la maîtrise d'un ensemble d'outils juridiques vous permettant de vous protéger et de protéger vos proches.	Vous vous sentirez en sécurité quant à la gestion à votre de votre patrimoine ou celui de votre enfants.
Nous déterminons avec vous l'étendue de la protection que vous souhaitez mettre en place ainsi que ses modalités. Et vous proposerons une solution adaptée.	Vous aurez participé à son élaboration en pleine conscience sans l'intervention d'un juge des tutelles.
	Vous serez rassuré et aurez le sentiment d'avoir mis tout en œuvre pour anticiper les problèmes à venir.

La perte d'un proche est un moment douloureux pour toute la famille. A la peine s'ajoute la nécessité de régler les nombreuses démarches administratives liées au décès.

Notre service succession est à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans cette épreuve. Nous saurons parfaitement vous assister et vous conseiller tout au long du règlement de la succession avec efficacité mais surtout humanité.

NOTRE EXPERTISE	VOS GARANTIES
Recherche des héritiers avec ou sans l'intervention d'un généalogiste	La transmission du patrimoine du défunt ne pourra être remise en cause, nous garantissons vos droits de propriété et votre sérénité.
Bilan exhaustif du patrimoine du défunt (Nature des biens, spécificités juridiques, évaluation)	Le patrimoine du défunt vous sera transmis en toute sécurité juridique, fiscale et économique
Médiation entre les héritiers	Notre neutralité permettra l'apaisement des conflits dans le but de vous assurer une pacification des rapports tout au long de la succession.
Un interlocuteur unique spécialisé en la matière	Vous aurez affaire à un juriste doté d'une réelle qualité d'écoute connaissant parfaitement votre dossier.



l'étude
PERREIN & ASSOCIÉS



DROIT DE LA FAMILLE

Derrière les étapes qui jalonnent la vie, se cachent des bonheurs infinis, mais aussi parfois des difficultés, des accidents de la vie et des questions auxquelles on ne s'attend pas toujours : le choix de son contrat de mariage, la conclusion d'un Pacs, l'adoption d'un enfant, la séparation, la protection de l'enfant mineur ou majeur incapable, la transmission de ses biens, la dépendance... L'équilibre des relations entre générations, fragile, mérite d'être protégé des aléas de la vie.

Vous êtes mariés et vous vous engagez dans une activité indépendante ? Séparez vos actifs professionnels de votre patrimoine privé. Vous êtes liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) ? Établissez un testament, faute de quoi votre partenaire sera écarté de votre succession. Vous vivez en union libre ? Lors de l'achat de votre résidence principale, optez pour le mode d'acquisition le mieux adapté à votre situation : indivision, SCI, démembrement croisé ou tontine.

A votre écoute, en toute confidentialité

Quels que soient votre situation et vos objectifs, les notaires de l'Étude par Perrein & Associés, véritables praticiens du droit de la famille, sont à votre écoute, en toute confidentialité. Nous vous aiderons à protéger les vôtres, transmettre en toute sécurité votre patrimoine, anticiper les conséquences d'une rupture familiale.

Maladie, accident, séparation, décès, incapacité, dépendance, protection : avec vous, nous déploierons des solutions sur mesure pour qu'en toutes circonstances votre volonté soit respectée et vos intérêts préservés.



LA VIE DE FAMILLE : MARIAGE, PACS, CONCUBINAGE, INDIVISION, ADOPTION



Parce-que s'aimer c'est avant tout se protéger, notre office notarial vous accompagne tout au long de votre vie pour vous aider à répondre à l'ensemble de vos questions et à faire les bons choix pour vous et vos proches.

Nous vous proposons d'apporter des solutions aux différentes problématiques de droit de la famille afin de vous permettre d'anticiper ou d'apaiser des conflits et d'appréhender sereinement l'avenir de votre couple et de votre famille.

NOTRE EXPERTISE	VOS GARANTIES
Identification tout au long de votre vie vos problématiques juridiques, financières et familiales	Vous bénéficierez d'outils juridiques adaptés à vos différents problèmes familiaux
Analyse de votre situation familiale, professionnelle et patrimoniale préalablement à tous projets communs	Vous pourrez choisir en connaissance de cause la solution la mieux adaptée à votre situation (mariage, pacs ou concubinage)
Désir d'adoption d'un enfant ? Nous vous accompagnerons en prenant toute la mesure des problématiques humaines, juridiques, patrimoniales et fiscales que cette démarche va engendrer.	Vous prendrez votre décision avec un consentement éclairé.
Anticiper les conflits pouvant naître de l'indivision en organisant vos droits et devoirs au travers d'une convention	Gestion des biens indivis en toute sérénité afin de vous prémunir contre l'arrivée des difficultés



LA DONATION



Donner c'est choisir de transmettre de son vivant la propriété d'un bien meuble ou immeuble.

Quelle que soit l'intention du donateur (aider un proche, transmettre son entreprise, préparer sa succession...), cet acte nécessite l'expertise et le conseil de votre notaire, partenaire privilégié des familles.

NOTRE EXPERTISE	VOS GARANTIES
Analyse de votre situation familiale et patrimoniale	Vous pourrez apprécier l'opportunité de réaliser la transmission envisagée, qu'il s'agisse de vos biens personnels ou professionnels
Solides connaissances en matière civile et fiscale	Vous aurez la garantie d'une transmission optimisée tant pour vous que vos proches
Personnalisation des clauses de votre contrat	Vous bénéficierez d'un conseil sur mesure
Assurer la transmission de tout ou partie de votre patrimoine	Vous anticiperez votre succession et préviendrez les conflits familiaux



LA SÉPARATION



Partenaire des heureux événements comme des plus douloureux, notre équipe vous apporte en toute impartialité son conseil et son expertise lorsque les liens sont rompus.

NOTRE EXPERTISE	VOS GARANTIES
Examen de votre situation familiale et patrimoniale	Vous aurez une connaissance parfaite de l'étendue de vos droits
Le divorce par consentement mutuel : une forme amiable de divorce dont nous avons la maîtrise	Le divorce ne sera pas prononcé par un juge mais par le notaire réduisant ainsi le coût et la durée de la procédure
Assistance dans le cadre des procédures contentieuses	Nous nous chargerons de la liquidation de votre régime matrimonial en collaboration directe avec vos avocats
Maîtrise des règles liquidatives	Vous serez assuré d'un partage équitable
Suivi et accompagnement par un collaborateur unique durant toute l'opération.	Vous bénéficierez d'une proximité et d'un suivi personnalisé.
Rôle de conciliateur et de médiateur au cœur de notre métier	Apaisement et pacification de vos rapports tout au long de la procédure